



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 60472

Texte de la question

M. Michel Etiévant * attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir du financement de la formation professionnelle continue dans l'enseignement supérieur à partir de 2001. En effet, il apparaît que le ministère de l'emploi et de la solidarité a décidé de ne pas renouveler le « programme ingénieurs et cadres supérieurs » (PICS), qui était destiné aux techniciens supérieurs et aux cadres moyens, salariés ou demandeurs d'emploi, titulaires d'un diplôme de niveau III et justifiant d'au moins trois années d'expérience professionnelle. Ce programme permettait notamment la prise en charge par l'Etat de la rémunération des stagiaires en formation. A titre d'exemple, à l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon, ce ne sont pas moins de 800 techniciens qui avaient pu bénéficier depuis 1970 d'une formation d'ingénieurs financée grâce au programme PICS. L'arrêt soudain de ce financement public remettant en question le devenir des cadres et techniciens d'ores et déjà recrutés pour 2001, et plus généralement les perspectives de promotion sociale des futurs cadres et techniciens, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'ouvrir de larges négociations sur l'avenir de la formation professionnelle continue dans l'enseignement supérieur, et à plus court terme quelles mesures il pourrait prendre pour répondre aux inquiétudes des cadres et techniciens qui envisageaient de faire appel au PCIS dès la rentrée 2001-2002.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les autres ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie, ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assedic pour les demandeurs d'emploi ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle, articulée autour d'un projet professionnel validé, devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Michel Etiévant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60472

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2529

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6078